



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le SDDEA mène des chantiers de restauration du milieu aquatique à Villeneuve-Saint-Vistre et dans le sud-ouest marnais

Maintenir un bon état des rivières n'est pas seulement vertueux pour les écosystèmes, c'est aussi une obligation européenne (directive-cadre sur l'eau). Aussi, le SDDEA, dans le cadre de sa compétence GeMAPI transférée par la communauté de communes Sézanne sud-ouest marnais, a mis en œuvre un **Programme pluriannuel de Restauration (PPR) sur le Canal de Choisel et ses affluents**. Dans ce cadre, les premiers travaux ont été réalisés sur la commune de Villeneuve-Saint-Vistre à la fin d'août 2023.

Le projet : les travaux ont consisté à la mise en place d'épis en rondins de bois, et de banquettes constituées de pierres, dans le lit mineur du cours d'eau. Ces équipements permettent de diversifier les écoulements et de resserrer le lit en période de basses eaux.

Les travaux ont été réalisés par le biais d'un **chantier participatif** avec les habitants de la commune. Ceux-ci ont volontairement apporté leur aide, avec notamment le prêt d'un tracteur avec une benne.



*Les épis de bois contribuent à resserrer le lit en période de basses eaux.*

A noter que ce chantier n'a représenté aucun coût financier. En effet, outre l'aide apportée par les habitants, les pieux et rondins de bois proviennent des frênes morts coupés sur place. Les pierres constituant les banquettes ont été apportés depuis les champs avoisinants.

L'objectif est de pallier le sur-élargissement du cours d'eau dans ce secteur en :

- Remobilisant les sédiments pour désenvaser le cours d'eau
- Permettant une meilleure oxygénation de l'eau
- Améliorant l'état physico-chimique de l'eau
- Reconquérant l'habitat naturel pour la faune, en particulier la truite.

**D'autres travaux de ce type sont prévus** sur les parcelles communales de Queudes, où des épis en bois vont être installés au printemps 2024.

Le ruisseau des Auges fait également l'objet d'un PPR mené par le SDDEA. Les premiers travaux qui en découlent, prévus au droit du lavoir communal de Gayes, n'ont pu être réalisés cet automne à cause de la montée rapide des eaux. Ils seront donc réalisés au printemps 2024, et **subventionnés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie**. Ils permettront de maintenir la vanne du lavoir ouverte afin de laisser circuler librement les poissons et les sédiments dans la rivière. Enfin, pour compenser la perte de hauteur d'eau en été, des banquettes sont prévues pour réduire la section d'écoulement.

**Contact presse** : Bertrand Degodet  
Tél. 07 85 73 17 77  
Email : [bertrand.degodet@sddea.fr](mailto:bertrand.degodet@sddea.fr)

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF,  
DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES  
ET DE LA DÉMOUSTICATION (SDDEA)  
22 rue Grégoire-Pierre Herluison Cité administrative des Vassaules  
C.S. 23076 - 10012 Troyes Cedex  
Tél. : 03 25 83 27 27 • [www.sddea.fr](http://www.sddea.fr) • Email : [sddea@sddea.fr](mailto:sddea@sddea.fr)